

GARANTIES D'AMENDES

		Minimum	Maximum	Récidive	Sanctions adm.
Refus de décliner son identité	:	300.-	400.-	500.-	
Refus de prêter assistance	:	200.-	500.-	600.-	
Résistance à l'autorité	:	400.-	600.-	800.-	
Ivresse sur la voie publique, scandale	:	300.-	500.-	600.-	Interdiction d'établissement
Injures, insultes, menaces	:	400.-	600.-	800.-	
Troubler la tranquillité et l'ordre public, bruit	:	200.-	300.-	400.-	
Souillure, graffitis, dégradation (fleurs, etc)	:	300.-	600.-	800.-	
Uriner sur la voie publique, etc	:	200.-	300.-	400.-	
Déjections animales (crottes de chiens)	:	150.-	250.-	400.-	

Dépôt de déchets, épaves	:	400.-	800.-	1000.-	
Véhicule sans plaque domaine public	:	100.-	200.-	300.-	Mise en fourrière
Trottoir, chaussée (dégradation, neige, fumier)	:	200.-	400.-	500.-	
Feux à l'air libre	:	200.-	300.-	400.-	
Arrosage	:	200.-	400.-	500.-	
Camping en dehors des emplacements autorisés	:	200.-	400.-	500.-	
Détention d'animaux, gêne du voisinage	:	200.-	400.-	600.-	Mise en fourrière
Chien sans laisse, divagation d'animaux	:	200.-	400.-	600.-	
Fermeture tardive	:	250.-	500.-	1'000.-	Fermeture temporaire (décision Conseil)

Les frais administratifs ne sont pas inclus dans les garanties d'amendes

N. B. Les sanctions administratives sont prononcées sans préjudice de l'amende éventuelle.